

**SON EXCELLENCE MONSIEUR FAURE GNASSINGBÉ  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE**

Courrier transmis par messagerie UPS

Séville le 29 mai 2009

Excellence, Monsieur le Président de la République,

Le site Republic of Togo a publié hier un article intitulé « *Dupuydauby a pris la fuite* ». Cet article interprète à sa façon les conditions de mon départ du Togo.

Une telle présentation des faits est inacceptable, comme l'indique mon droit de réponse que j'ai adressé au site le 29 mai et je me dois de vous apporter les précisions suivantes, auxquelles je vous demande respectueusement de bien vouloir prêter attention :

1. En ce qui concerne les conditions de mon départ, vous n'ignorez pas que j'ai quitté le Togo de façon tout à fait légale, ce dont les tampons apposés sur mon passeport font foi. Je ne doute que vous eussiez été averti s'il en avait été autrement.
2. Vous avez vous-même, Monsieur le Président, été témoin de la présence de mon avion au côté du vôtre, d'une part sur l'aéroport de Lomé, alors que vous décolliez, et plus tard sur l'aéroport de Ouagadougou, puisque nous sommes partis mardi dernier vous et moi pour la même destination et à un quart d'heure d'intervalle, afin d'y rencontrer la même personne.
3. La veille de mon départ j'avais d'ailleurs indiqué à l'une vos très proches ainsi qu'à Monsieur le Ministre de l'Intérieur que je comptais me rendre à Ouagadougou le même jour que vous.

.Affirmer en conséquence que j'ai fui le Togo est un mensonge.

Je vous serais infiniment reconnaissant de bien vouloir, d'une manière ou d'une autre, faire cesser ce colportage de rumeurs, car vous seul avez la possibilité de le faire et l'autorité pour être entendu.

Ce même mardi soir, alors que vous même rentriez de Ouagadougou où j'étais encore, j'apprenais que les forces de l'ordre avaient investi de façon totalement illégale la villa où étaient stockées les archives des sociétés en cause, sans qu'aucun document officiel, notamment d'origine judiciaire, n'ait pu être produit.

## Le Président

La gendarmerie a molesté les gardiens affectés à la protection du site, et en a forcé les portes pour investir les lieux. Il s'agit d'une voie de fait assimilable à une violation de domicile, comme le prévoit l'article 28 de la Constitution de la IVème république, et susceptible d'être qualifiée d'infraction par la législation togolaise.

Ces archives comptables et informatiques des sociétés étaient centralisées dans une villa parfaitement connue de vos services, et notamment de Monsieur Debbasch. Cette intrusion illégale des forces de l'ordre, quelques heures après le retour de Monsieur Debbasch à Lomé, en venant de Paris, relève d'un fait quant à lui parfaitement établi et dont la concomitance est troublante.

Certains articles évoquent qu'un mandat d'arrêt aurait été lancé contre moi alors que l'avant-veille encore j'étais reçu à son domicile par le Ministre de l'Intérieur. Il est vrai que Monsieur Debbasch n'était pas encore rentré de Paris alors que lui a, bel et bien, fait l'objet d'un mandat d'arrêt international, d'origine française, lancé contre lui. Si pareille mésaventure m'arrivait, ce que je n'imagine pas, je souhaiterais bénéficier de la même mansuétude dans les procédures d'exécution...

Je me suis d'ailleurs, par l'intermédiaire de mes avocats, spontanément présenté à Interpol comme à un magistrat instructeur espagnol pour les informer que je me tenais à leur disposition mais personne n'était informé de rien.

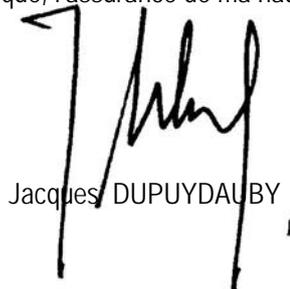
Compte tenu de la gravité des faits qui me sont reprochés et des mesures qui viennent d'être prises tant à mon encontre qu'à l'égard de mon fils et de l'un de mes plus proches collaborateurs, j'ai demandé à mes avocats de prendre toutes les dispositions possibles pour que la vérité soit rétablie.

J'ai l'honneur en votre qualité de garant de « *la continuité de l'Etat et des Institutions de la République* » selon l'article 58 de la Constitution, c'est-à-dire de leur bon fonctionnement, de vous demander de vous assurer que la justice veille au strict respect de mes droits.

Vous comprendrez que je transmette cette lettre à nos avocats togolais, espagnols et français.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente,

Je vous prie d'agréer, Excellence, Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma haute considération.



Jacques DUPUYDAUBY